

[Article pour le site Web ou le bulletin des intervenants – recrutement des membres des comités d'élaboration des normes]

L'Ontario établit la norme en matière d'accessibilité

Vous pouvez contribuer à faire de l'Ontario une province accessible

Que ce soit des routes et entrées d'immeubles accessibles, des comptoirs plus bas près des caisses enregistreuses, des menus à gros caractères dans les restaurants ou de la formation pour enseigner au personnel comment offrir des services à la clientèle ayant des difficultés d'apprentissage, vous pouvez contribuer à instaurer en Ontario une nouvelle ère caractérisée par l'accessibilité.

Le gouvernement de l'Ontario procède actuellement au recrutement des membres des comités qui seront chargés d'élaborer des normes pour améliorer l'accessibilité aux termes de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).

Grâce à la LAPHO, l'Ontario deviendra un chef de file mondial pour ce qui est d'améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées. Les normes permettront aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie sociale et économique de la province.

Aux termes de la nouvelle loi, le gouvernement travaillera de concert avec le milieu des personnes handicapées et les secteurs public et privé pour élaborer en collaboration des propositions de normes d'accessibilité qui seront mises en oeuvre graduellement par étape de cinq ans ou moins et feront de l'Ontario une province plus accessible d'ici 20 ans. Des normes seront établies dans les secteurs public et privé afin de tenir compte de tout l'éventail de handicaps, y compris les handicaps physiques, sensoriels et mentaux, les déficiences intellectuelles et les difficultés d'apprentissage.

Les deux premiers comités d'élaboration des normes d'accessibilité seront chargés du service à la clientèle et du transport.

L'accès au service à la clientèle, que ce soit dans le secteur public ou le secteur privé, est essentiel à la vie quotidienne de toutes les personnes handicapées. Le transport accessible est également essentiel à la vie quotidienne des personnes handicapées afin qu'elles puissent se rendre au travail, à l'école ou chez le médecin.

Les membres des comités comprendront des personnes handicapées ou leurs représentantes et représentants, des représentantes et représentants d'industries ou de secteurs et de ministères ainsi que des professionnels ayant l'expertise nécessaire.

On procède actuellement au recrutement des membres des deux premiers comités. La date limite de présentation d'une demande est le 10 novembre 2005. La date limite pour les autres comités sera annoncée ultérieurement.

Les formules de demande ainsi que le mandat des comités se trouvent sur le site Web d'Accessibilité Ontario à l'adresse suivante :

www.mcass.gov.on.ca/accessibility/indexf.html. On peut obtenir de plus amples renseignements et des trousseaux de demande sur support de substitution en composant le 1 888 520-5828, ou le 1 888 335-6611 pour l'ATS sans frais.

- 30 -